



DÉLIBÉRATION

du 17 décembre 2024

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>18/12/2024</u> Publiée, le <u>20/12/2024</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Bruno BENOIT Date de la convocation : 11 décembre 2024
Délibération n°24.8.04	URBANISME - BÂTIMENTS Bâtiments : marché de rénovation énergétique - avenant n°2 avec Nodewise

Madame le Maire rappelle aux élus qu'un marché a été conclu avec l'entreprise NODEWISE de MONNIER pour le lot 2 du marché de rénovation énergétique de 5 bâtiments communaux le 9 avril 2024 pour un montant de 98 340.92€ HT.

Un premier avenant a été conclu le 23 octobre 2024 pour un montant de 5 324.40€ HT soit 5,41% du montant initial du marché, portant le montant du marché à 103 665.32€ HT pour des travaux supplémentaires afin de mettre en place une liaison IP entre les boxs et la chaufferie et 3 extracteurs supplémentaires à la Maison de l'Enfance (11 étaient prévus mais 14 sont nécessaires).

Dans le cadre de l'exécution des travaux, de nouveaux travaux supplémentaires sont nécessaires portant sur la **modification des coffrets d'éclairage pour les branchements de l'éclairage de la salle de la l'Olympe et salle du Stade sur la GTB et la remise en état de l'armoire de ventilation du restaurant scolaire.** L'entreprise **NODEWISE de MONNIER** a établi un devis à 6 112,20€ HT, portant le marché aux montants suivants :

- Montant initial du marché : 98 340.92€ HT
- Montant de l'avenant n°1 : 5 324.40€ HT
- Montant de l'avenant n°2 : 6 112.20€
- **Montant total : 110 277.52€ HT**
- **Différence entre le marché initial et le nouveau marché : 12.14%**

Le pourcentage d'écarte entre le marché initial et le nouveau montant du marché après avenant étant supérieur à 10%, il est nécessaire de délibérer pour valider cet avenant.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le devis présenté par NODEWISE de MONNIER portant sur des travaux supplémentaires pour un montant de 6112,20€ HT,

Vu l'avis de la commission Urbanisme – Bâtiments,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise NODEWISE de MONNIER pour un montant de 61.12.20€HT portant sur des travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation du lot 2 du marché de rénovation énergétique de 5 bâtiments communaux.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des éléments nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bruno BENOIT
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

